

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 23/09/2015

Etablie en application de l'annexe « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 2.

Admission numéro : RACC-04-03		-
Société titulaire		
TERTU Domaine de Tertu 61160 Villedieu les Bailleul		
Dispositifs Raccordés		
T40 4MS2 Bord de Pont TERTU <i>Barrière de pont mixte bois-métal (entraxe 2 mètres)</i> CE n° 1826-CPD-09-02-06-DR02	T40 TERTU <i>Barrière mixte bois-métal (entraxe 2 mètres)</i> CE n° 1826-CPD-09-02-06-DR01	
Description du raccordement		
Raccordement T40 4MS2 Bord de Pont / T40 Raccordement sans pièce spécifique Pas d'évaluation particulière		
Plan d'ensemble et nomenclature		
Performance du raccordement		
Niveau de retenue :		H2
Marquage	Visas	
SANS OBJET	Fiche établie par l'ASCQUER Le 26/10/15	Le fabricant (nom et visa) G de MAUSSION Le 21/10/2015

La présente fiche technique délivrée par l'ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.

DECISION

Le 26/10/2015 sous N°RACC-04-03

RACCORDEMENTS DES DISPOSITIFS DE RETENUE

Titulaire :

TERTU

Domaine de Tertu
61160 Villedieu les Bailleul
France

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié par les arrêtés du 28 août 2014 et du 3 décembre 2014, l'ASCQUER a évalué le raccordement entre les dispositifs de retenue suivant ;

T40 4MS2 Bord de Pont

Certificat CE n°1826-CPD-09-02-06-DR02

T40

Certificat CE n°1826-CPD-09-02-06-DR01

défini sur la fiche technique relative au produit.

Ce raccordement répond à la classe d'évaluation A « Pas d'évaluation particulière » définie dans le tableau de l'arrêté modificatif du 28 août 2014.

Ce raccordement ne nécessite pas de pièce spécifique.

L'ASCQUER atteste la conformité du raccordement à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié le 28 août 2014 et le 3 décembre 2014.

La présente décision doit obligatoirement être accompagnée de la fiche technique N°RACC-04-03 établie le 23 septembre 2015.

Pour l'ASCQUER
Le Délégué Général
Gérard DECHAUMET

